

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-18

Date de la convocation
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints ;
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Régularisation foncière Sainte-Croix

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°20.07.01 de la séance du 10 décembre 2020 concernant la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant une voie communale permettant l'accès à l'EURL de Sainte-Croix au lieu-dit Sainte-Croix.

AR Prefecture043-214302051-20240403-24_04_18-DE
Reçu le 15/04/2024

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°20.07.01 de la séance du 10 décembre 2020 concernant la nécessité de procéder à des régularisations foncières concernant une voie communale permettant l'accès à l'EURL de Sainte-Croix au lieu-dit Sainte-Croix.

Il apparaît nécessaire d'actualiser cette délibération en faisant apparaître les nouveaux numéros des parcelles cédées à l'euro symbolique à savoir :

- parcelle section B n°1065 d'une surface de 138 m²
- parcelle section B n° 1069 d'une surface de 257 m²

Monsieur Le Maire indique que la cession à M. BUGNAZET Daniel pour régularisation (parcelles section B n° 1070 de 175 m² et parcelle section B n°1066 de 103 m²) fera l'objet d'une autre délibération après sollicitation de l'avis de France Domaine.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal de procéder à l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles précitées.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation de la délibération N°20.07.01 du 10 décembre 2020 en faisant apparaître les nouveaux numéros de la parcelle cadastrée section B N°1065 d'une surface de 138 m² et de la parcelle cadastrée section B N° 1069 d'une surface de 257 m², et ce pour l'euro symbolique.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération,

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_18-DE
Reçu le 15/04/2024